



## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Mission Natura 2000

Affaire suivie par Daniel ROBBE

Tél. : 02 40 67 25 96

Fax. : 02 40 67 23 29

daniel.robbe@loire-atlantique.gouv.fr

n°.....

Arrêté interpréfectoral portant -modification de la composition du comité de pilotage Natura 2000 du site d'importance communautaire « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes » (FR5200622) et de la zone de protection spéciale « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes » (FR5212002).

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE  
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**LE PREFET DE MAINE-ET-LOIRE**

- VU la directive européenne n°79/409 CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- VU la directive européenne n°92/43 CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-1 et suivants, et R.414-8 à R.414-18 ;
- VU le décret n°95/486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;
- VU la décision de la Commission européenne du 10 janvier 2011 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une quatrième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;
- VU l'arrêté ministériel DEV/N/05/4050/6A du 5 janvier 2006 portant désignation du site Natura 2000 vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes (zone de protection spéciale) ;
- VU l'arrêté interpréfectoral du 23 novembre 1999 portant création du comité de pilotage du site Natura 2000 vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes ;
- VU le document d'objectifs ayant reçu l'accord du comité de pilotage du 19 décembre 2003 ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire-Atlantique et du Secrétaire Général de la Préfecture du Maine-et-Loire ;

## ARRETEMENT

Article 1<sup>er</sup> – La composition et la présidence du comité de pilotage chargé du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs NATURA 2000 du site de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes sont actualisées et modifiées. Elles sont détaillées aux articles 2 et 3.

Article 2 – Le comité de pilotage est présidé par M. le Sous-Préfet de Chateaubriant, Sous-Préfet d'Ancenis par intérim (Loire-Atlantique).

Article 3 – Il est composé de trois collèges comprenant les titulaires suivants ou leurs représentants :

### A – Collège des administrations d'Etat et autres établissements publics et organismes

- M. le Préfet de la Région des Pays de la Loire – Préfet de la Loire-Atlantique ou son représentant
- M. le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- M. le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- M. le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Loire-Atlantique
- M. le Délégué local Voies Navigables de France
- M. le Directeur général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- M. le Délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Pays de la Loire
- M. le Délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques des Pays-de-la-Loire
- M. le Délégué départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la Loire-Atlantique
- M. le Délégué départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de Maine-et-Loire
- M. le Directeur de l'Office National des Forêts, Agence régionale des Pays de la Loire
- M. le Directeur du GIP Loire Estuaire
- Un représentant du Conservatoire Botanique National de Brest (antenne de Nantes)
- Les représentants universitaires :
  - Université d'Angers – Directeur de LEESA – M. Aziz BALLOUCHE
  - Université d'Angers – UCO – Mme LAMBERT
  - Université d'Angers – Agrocampus - Mme CARCAUD
  - Un représentant de l'Université de Nantes

### B – Collège des collectivités territoriales et locales et syndicats

- M. le Président du Conseil Régional des Pays de la Loire ou son représentant
- MM. les Présidents des Conseils Généraux de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire ou leur représentant
- M. le Président de la Communauté Urbaine de Nantes Métropole ou son représentant
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole ou son représentant

- M. le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis ou son représentant
- M. le Président de la Communauté de Communes Loire Divatte
- M. le Président de la Communauté de Communes de Saint-Florent-le-Vieil
- M. le Président de la Communauté de Communes de Champtoceaux
- M. le Président de la Communauté de Communes Loire Layon
- M. le Président de la Communauté de Communes des Coteaux du Layon
- M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses affluents de Maine-et-Loire
- M. le Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louet
- M. le Président de la SIVU des Marais et Vallées du Pays d'Ancenis entre Loire et Galerne
- M. le Président du Syndicat Mixte du Bassin du Layon

Les Maires des communes de Loire-Atlantique :

ANCENIS	ANETZ
BASSE GOULAINÉ	CARQUEFOU
LE CELLIER	COUFFE
LE FRESNE SUR LOIRE	LA CHAPELLE BASSE MER
MAUVES SUR LOIRE	HAUTE GOULAINÉ
MONTRELAIS	MESANGER
OUDON	NANTES
SAINTE LUCE SUR LOIRE	LA ROCHE BLANCHE
SAINTE HERBLON	SAINT GEREON
SAINTE SEBASTIEN SUR LOIRE	SAINT JULIEN DE CONCELLES
VARADES	THOUARE SUR LOIRE

Les Maires des communes de Maine-et-Loire :

BEAULIEU SUR LAYON	BEHUARD
BOUCHEMAINE	BOUZILLE
CHALONNES SUR LOIRE	CHAMPTOCEAUX
CHAMPTOCE SUR LOIRE	CHANZEAUX
CHAUDEFONDS SUR LAYON	DENEE
DRAIN	INGRANDES SUR LOIRE
LIRE	LE MARILLAIS
LE MESNIL EN VALLEE	MONTJEAN SUR LOIRE
MOZE SUR LOUET	MURS-ERIGNE
LA POMMERAYE	LES PONTS DE CE
LA POSSONNIERE	RABLAY SUR LAYON
ROCHEFORT SUR LOIRE	SAINTE AUBIN DE LUIGNE
SAINTE AUGUSTIN DES BOIS	SAINTE GEMMES SUR LOIRE
SAINTE FLORENT LE VIEIL	SAINTE GEORGES SUR LOIRE
SAINTE GERMAIN DES PRES	SAINTE JEAN DE LA CROIX

SAINT LAMBERT DU LATTAY  
SAVENNIERES  
VILLEMOISAN

SAINT LAURENT DU MOTTAY  
LA VARENNE

C – Collège des professionnels, des associations et des usagers

- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Loire-Atlantique
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire
- M. le Président du Comité Départemental du Tourisme de la Loire-Atlantique
- M. le Président du Comité Départemental du Tourisme de Maine-et-Loire
- M. le Président du Centre régional de la Propriété forestière des Pays-de-la-Loire
- M. le Président du Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Maine-et-Loire
- M. le Président de la Chambre Syndicale des propriétaires de la Loire-Atlantique – UNPI 44
- M. le Président de l'Association Agréée des Pêcheurs Professionnels Maritimes et Fluviaux en eau douce de Loire-Atlantique
- M. le Président du Syndicat des forestiers et sylviculteurs de la Loire-Atlantique
- M. le Président du Syndicat forestier de l'Anjou
- M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation de la Loire-Atlantique
- M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation d'Anjou
- M. le Président de l'Association « Sauvegarde de la Loire Angevine »
- M. le Président de l'Association « Etudes des Equilibres Naturels » (EDEN)
- M. le Président de la Fédération Départementale des chasseurs de la Loire-Atlantique
- M. le Président de la Fédération Départementale des chasseurs de Maine-et-Loire
- M. le Président de la Fédération Départementale des associations agréées pour la Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Loire-Atlantique
- M. le Président de la Fédération Départementale des associations agréées pour la Pêche et de Protection des Milieux Aquatique de Maine-et-Loire
- M. le Directeur de la Mission Bocage
- M. le Président de CPIE Loire et Mauges

Article 4 – Ce comité de pilotage se réunira en tant que de besoins à l'initiative de son Président

Article 5 – L'arrêté interpréfectoral du 23 novembre 1999 est abrogé.

Article 6 – M. Le Secrétaire Général de la Préfecture de Loire-Atlantique, M. le Secrétaire Général de la Préfecture de Maine-et-Loire, M. le Sous-Préfet de Châteaubriant et M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 26 SEP. 2011

**Le PREFET**  
Pour le préfet,  
le sous-préfet, chargé de mission

Jean-Gabriel DELACROY

Angers, le 12 SEP. 2011

**Le PREFET**  
Pour le préfet et par délégation  
le secrétaire général

Alain ROUSSEAU